

Réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2010

Création d'un poste d'agent de développement culturel.

Le Conseil Municipal, décide, la création à compter du 1^{er} décembre 2010, (20 h hebdomadaire), pour une durée de 6 mois, renouvelable, d'un emploi d'agent de développement culturel et de communication, chargé de la gestion de la médiathèque, de la conception et de la mise en œuvre d'actions culturelles, du développement des supports de communication dans le cadre de la politique culturelle et de communication municipale.

Le tableau des effectifs qui recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de Commune, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés à des agents titulaires ou non titulaires est adopté par le Conseil Municipal.

La décision modificative n° 1 consistant en des réajustements en section de fonctionnement et investissement est validée :

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2011.

Festivités familiales	Personnes de la commune :	
	- Apéritif :	80,00 €
	- Repas	110,00 €
	Personnes extérieures :	
	- Apéritif	190,00 €
	- Repas	280,00 €
Autres locations	Associations de la commune (après épuisement des gratuités)	60,00 €
	Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions,	350,00 €
	Expositions ventes	450,00 €
Nettoyage	Obligatoire après tout repas servi dans la salle et bal	82,50 €
Caution		400,00 €

Les charges locatives des logements communaux sont révisées pour l'année 2011.

Autorisation est donnée au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

Une convention de partenariat sera signée avec le Conseil Général dans le cadre du projet de mise en place d'un nouveau revêtement sur la Route Départemental 120 dans la traverse du bourg de SAINT PAUL DES LANDES (entre le Monument aux morts et la place de l'Eglise).

Adoption du plan de financement pour l'aménagement de locaux et d'équipements conformes aux critères d'accessibilité, afin de répondre aux normes de La Loi du 11 février 2005, et a sollicité diverses subventions.

Suite à des modifications apportées au projet initial un nouveau plan de financement est validé par le Conseil Municipal.

Dépenses : travaux et Maîtrise d'œuvre : pour un montant TTC de **422 165**

Recettes : DGE 88 245, FEC 67 000, Fonds Parlementaires sollicités :30 000,Fonds propres 136 920,emprunt 100 000.